

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES COTIERES
DU PACIFIQUE SUD

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin — 7 juillet 1995)

**COOPERATION FEDERALE EN MATIERE DE GESTION
DES ESPECES DEMERSALES ET COTIERES A HAWAII**

par

**K. Simonds
Western Pacific Regional Fishery Management Council
Hawaiï**

Résumé

L'espèce onaga ou vivaneau hawaïen (*Etelis coruscans*) a été surexploitée ces six dernières années dans les eaux des principales îles hawaïennes compte tenu de son taux de recrutement. Lorsque les premiers signes de déclin de cette espèce démersale sont apparus à la fin des années 1980, le conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (Western Pacific Regional Fishery Management Council) a commencé à prendre des mesures correctives. Cependant, comme environ 80% de l'habitat de cette espèce fait partie du territoire relevant de la juridiction de l'Etat (0 à 3 milles des côtes), le conseil s'est trouvé dans l'obligation de demander au pouvoirs publics de veiller à remédier au problème et de commencer à reconstituer les stocks d'onaga. Malgré les multiples démarches tentées par le conseil, les autorités de l'Etat n'ont pas manifesté un empressement particulier. Cette année, les nouveaux dirigeants du principal organisme d'Etat chargé des ressources de la pêche préparent un plan de gestion dont l'élaboration pourrait être terminée en août 1995. Au fil des années, les activités du conseil témoignent de son engagement à mettre en place un mécanisme local de gestion de la pêche qui soit de la meilleure qualité. La façon dont le conseil aborde cette question montre combien ses membres sont attachés à cette forme de gestion. La réussite de ce type de démarche dépend très largement de la participation du public et de la communication avec tous les intervenants (organismes d'état, pêche sportive et pêche commerciale, industries dépendantes ou auxiliaires de la pêche, scientifiques, écologistes, etc.). Le conseil souhaite éviter le recours à l'administration fédérale, qui maîtrise moins les spécificités locales, mais pourrait cependant évoquer la possibilité s'il pense que l'Etat se montre négligent. Une administration locale pour la région et une gestion conduite en association avec tous les groupes d'intervenants appelés à contribuer et à communiquer, font partie du style que le conseil tente d'imprimer à la gestion des pêches dont il est responsable dans les eaux qui entourent les îles de la zone du Pacifique occidental sous juridiction américaine.

